

L'UICN et les îles méditerranéennes : possibilités de conservation et d'exploitation durable de la biodiversité

Document de synthèse

Informations générales

Une série de réunions et de discussions ont mis en évidence la volonté des membres de l'UICN de travailler sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les îles méditerranéennes. Le programme méditerranéen à moyen terme de l'organisation a proposé de se concentrer sur les aires protégées, les politiques de protection de la biodiversité et d'utilisation durable des ressources dans les îles, et la production d'informations sur la situation de la biodiversité insulaire.

L'UICN compte 135 membres gouvernementaux et non-gouvernementaux dans 22 pays du bassin méditerranéen.

Structure du rapport

Le rapport examine le contexte géographique, socio-économique et institutionnel global des îles méditerranéennes d'après les informations qui sont relativement facilement disponibles. Ce faisant, il s'attache à mettre en évidence les possibilités d'intervention de l'UICN. Les chapitres consacrés à la biodiversité et aux habitats définissent autant que possible les caractéristiques des îles méditerranéennes en la matière et recensent certains des risques qui pourraient hypothéquer leur préservation.

Le défi

Peu d'informations relatives à la biodiversité des îles méditerranéennes sont dans le domaine public au niveau régional. L'UICN a elle-même conduit quelques études sur les plantes endémiques et les aires protégées à Chypre, et a contribué à la fin des années quatre-vingt à la mise en place de la base de données du PNUE sur les îles. En l'absence de données synthétisées, il est toutefois difficile de fournir de solides arguments à l'appui d'une initiative sur les îles, et plus encore de déterminer un point d'entrée et de dresser la liste des priorités.

Proposition d'orientations stratégiques

Vu l'insuffisance des informations sur la biodiversité insulaire et sa conservation, il est suggéré que la première phase d'un éventuel programme soit consacrée à fournir une justification au travail sur les îles au regard de tous les défis et enjeux liés à la préservation de l'environnement dans la région méditerranéenne. Formuler la raison d'être d'une telle initiative aidera aussi à dégager des points d'entrée possibles.

Dans une première étape, nous avons pris en compte l'approche opérationnelle de l'UICN (qui doit essentiellement agir en tant qu'animateur, chef de file, promoteur et défenseur de politiques), les thèmes désignés par son programme méditerranéen, ainsi que les possibilités et besoins étudiés dans les chapitres du rapport, puis nous avons rassemblé tous ces éléments. Nous sommes ainsi arrivés à une proposition de stratégie concernant le travail sur les îles. Nous l'avons précisée dans une certaine mesure, mais les membres et le Secrétariat – sous réserve qu'elle soit approuvée dans les grandes lignes — devront néanmoins considérer certains points concrets et décider des priorités.

Il est proposé que le Bureau de la Méditerranée entreprenne de devenir **un centre d'information et de connaissances pour les politiques et pratiques en matière de préservation de la biodiversité dans les îles méditerranéennes**. Il est recommandé que la collecte des données et les analyses sur la situation des espèces et des habitats, ainsi que le rassemblement et la diffusion des connaissances sur la base de l'expérience, aient dès le départ des objectifs clairs de modification des politiques. À cet égard, nous suggérons de considérer les domaines d'action suivants : gestion pour la conservation et l'utilisation durable, aires protégées, paysages agricoles, ressources en eau et désertification. Le changement climatique, les pêcheries et la préservation du milieu marin et des zones côtières pourraient aussi constituer des objectifs à moyen terme ; des activités sont aussi en cours sur ces questions dans le cadre du programme méditerranéen.

Les structures d'appui de l'UICN

L'UICN doit fournir à toute partie intéressée une information et un service fondé sur la connaissance et chercher à obtenir une modification des politiques. Elle a les structures voulues pour ce faire — notamment ses commissions d'experts et ses réseaux de membres — et l'obligation de réussir. Certaines des propositions ci-après ont pour but le renforcement des membres et des réseaux d'experts et l'implantation méthodique de modes de communication électroniques ou autres au regard des derniers objectifs.

Critères de sélection des îles

Étant donné le nombre d'îles en Méditerranée, il y a lieu de procéder à une certaine sélection. Nous ne faisons ici aucune proposition définitive, mais suggérons diverses possibilités pragmatiques. Il est probable que l'UICN en retiendra plusieurs, suivant les thèmes ou objectifs précis qui seront adoptés.

Risques

L'initiative proposée n'est pas sans risques. Les tentatives déjà effectuées par d'autres organisations en vue d'améliorer les services d'information ont souvent été vouées à l'échec. La stratégie à mettre en œuvre demandera du temps et nécessitera un soutien financier pendant une durée suffisante (au moins cinq ans, voire dix) pour pouvoir faire la preuve de son utilité aux membres et autres parties intéressées et obtenir des résultats concrets en matière de conservation.

7. Activités possibles

7.1 Une question de priorités

Nous suggérons ci-après des orientations stratégiques sur la base des chapitres déjà cités du rapport. Les propositions qui y sont formulées tiennent compte du projet de plan à moyen terme de l'UICN en Méditerranée sans être limitées par celui-ci. Il importe de se poser avant tout une question essentielle :

☞ **Compte tenu de tous les défis et enjeux en matière de biodiversité et de développement durable en Méditerranée, et dans la mesure où l'UICN doit procéder à des choix mûrement réfléchis, à la lumière de ses capacités et de ses ressources, une initiative ciblée sur les îles est-elle vraiment nécessaire ?**

- ☞ Il n'est pas prouvé que la biodiversité soit plus riche dans les îles que dans les régions continentales de la Méditerranée.
- ☞ Les taux d'endémisme n'y sont pas plus élevés que dans certaines régions continentales, et les plantes endémiques ne semblent pas sérieusement menacées sur les îles.
- ☞ Les espèces invasives ne semblent pas constituer un gros problème pour la biodiversité de la région (même s'il est réel sur certaines îles pour quelques espèces).

- ✍ Certaines instances mettent en question l'apparente vulnérabilité de la biodiversité insulaire et l'attribuent à une interprétation incorrecte de l'histoire écologique et culturelle de la Méditerranée.
- ✍ Les îles subissent pour l'essentiel les mêmes pressions que les régions continentales (eau ; urbanisation/tourisme ; transformation agricole et rurale et abandon des terres ; désertification ; changement climatique...).
- ✍ Si l'UICN souhaite travailler au niveau de la prise de décision, elle devra sélectionner ou aider à établir un mécanisme à cette fin, notamment dans le cadre de la Convention de Barcelone.
- ✍ Recenser et travailler avec les divers systèmes de gestion de l'environnement nationaux et régionaux (au-delà de la Commission européenne dans le cas des îles européennes) demandera du temps et des efforts, car il n'existe pas de point d'entrée administratif, technique ou politique clairement structuré pour ces parties prenantes.
- ✍ Travailler sur les îles ne contribuera guère à atteindre l'objectif de créer des liens entre la rive nord et les rives est et sud de la Méditerranée : presque tous les îles se trouvent au nord et la quasi-totalité sont déjà membres (ou le seront sous peu) de l'Union européenne.
- ✍ Les réseaux de membres et de commissions des îles et des pays insulaires devront être renforcés.

D'un autre côté :

- ✍ L'Union européenne semble s'intéresser plus étroitement à la problématique des îles en vue de formuler des politiques qui leur soient plus favorables. Il peut y avoir là des possibilités de trouver des financements et d'exercer une influence sur les décideurs.
- ✍ La capacité des populations et de la biodiversité insulaires à résister aux pressions pourrait être inférieure à celle des régions continentales (base de compétences moins large ; coûts plus élevés ; aire physique restreinte...).
- ✍ Les îles ont été et continuent d'être des centres d'innovation (énergie ; eau ; écotourisme...) et d'adaptabilité ; elles peuvent avoir des leçons à donner aux régions continentales.

7.1.1 Arguments à l'appui d'une initiative sur les îles

À la lumière de ce qui précède, l'UICN doit fournir une solide justification ou raison d'être d'un travail sur les îles méditerranéennes plutôt que sur d'autres priorités régionales. Étant donné la mission et la vision de l'organisation, une telle approche devrait être justifiée en premier lieu par l'importance de la biodiversité (à la fois intrinsèquement et en termes de bien-être des populations humaines) et par des menaces précises pour la biodiversité.

Il est néanmoins montré à maintes reprises tout au long du rapport que l'on ne dispose pas de données synthétisées et comparées à l'échelle régionale qui permettraient à l'UICN de justifier une initiative sur les îles.

Cependant, il ressort aussi du rapport que des informations sur la diversité biologique de nombreuses îles et groupes d'îles existent bel et bien, mais n'ont tout simplement pas été rassemblées à l'échelle régionale de manière utilisable par les décideurs.

Les propositions d'activités contenues dans le rapport sont presque toutes subordonnées à la fourniture de davantage d'informations qui confirmeraient et justifieraient leur inclusion dans un programme.

Il est par conséquent suggéré de commencer par se consacrer à la collecte d'informations en vue de fournir des arguments convaincants et une raison d'être pour un programme spécifique sur les îles, à la lumière de l'ensemble des priorités méditerranéennes.

Lors de la collecte des informations et de la recherche d'arguments convaincants, un prolongement possible ou un deuxième objectif de cette première phase pourrait être **d'identifier les points d'entrée de l'UICN dans une initiative sur les îles.** Lors de l'élaboration ultérieure du programme, il faudrait les définir à la lumière des possibilités, d'autres travaux, de l'expertise de l'UICN, etc.

Nous donnons des idées sur la manière d'aborder la première phase en annexe E.

7.2 Orientations stratégiques possibles pour une composante Îles du programme méditerranéen

Un centre d'information et de connaissances pour les politiques et pratiques en matière de préservation de la biodiversité dans les îles méditerranéennes

Dans presque tous les chapitres du rapport, il est fait état de l'absence de données sur les îles en général et, plus particulièrement, sur la problématique de la biodiversité et des habitats insulaires. Cela ne veut probablement pas dire qu'il n'y a pas beaucoup plus d'informations disponibles, mais qu'aucune organisation n'a eu intérêt à les rassembler ou la volonté, les ressources et la structure nécessaires. Nous sommes d'avis que l'UICN a, dans l'ensemble, ces capacités, ou du moins qu'elle peut les avoir. Au cas où l'information serait inexistante, l'organisation pourrait arriver à stimuler les recherches sur le terrain de diverses manières.

Il est possible que l'une des raisons pour lesquelles les tentatives qui ont été faites pour collecter et fournir des données sur les îles ont été vouées à l'échec soit l'absence d'objectifs précis qui auraient guidé l'acquisition et l'utilisation stratégique de l'information. Par conséquent, nous recommandons vivement, au-delà de la première phase décrite plus haut, de ne pas entreprendre la collecte et le rassemblement des données avant d'avoir défini au préalable de tels objectifs, ainsi que les instruments politiques y afférents (conventions, UE, organismes de gestion nationaux, régionaux et locaux).

Les réseaux environnementaux de création nouvelle en Méditerranée semblent avoir un taux de mortalité élevé. Cette situation tient probablement à plusieurs raisons, dont celle citée précédemment, mais un autre facteur semble être le financement à court terme. L'assèchement des crédits après quelques années peut aussi être lié à l'utilité perçue de l'information. Comme indiqué plus haut, il importe de veiller à ce que l'information serve un but précis. Si l'UICN devait s'engager de son côté dans cette initiative pour les îles, elle devrait par ailleurs rechercher un financement à long terme, idéalement pour dix ans, et au moins pour cinq.

Le tableau synoptique ci-après donne un aperçu des buts et des activités possibles du centre proposé sur la base des conclusions des chapitres cités. Il mentionne également d'autres options qui devront faire l'objet de plus amples discussions. Comme indiqué auparavant, peu de thèmes peuvent être défendus vigoureusement en l'état actuel des connaissances sur la biodiversité insulaire. La première phase suggérée plus haut devrait aider à dégager des priorités et à réduire la portée du tableau. Davantage de précisions sur tous ces thèmes peuvent être trouvées dans des chapitres antérieurs du rapport.

Tableau 7 : Centre d'information et de connaissances pour les politiques et pratiques en matière de préservation de la biodiversité dans les îles méditerranéennes

Stratégie	Composantes possibles	Approche	Résultats
Information	<p>Sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrations insulaires / gestion pour la conservation Organismes de recherche / experts Littérature sur les îles Espèces sur la Liste rouge / invasives / endémiques Habitats et situation, y compris écosystèmes agricoles Aires protégées Utilisation des terres : systèmes de production agricole Ressources en eau et biodiversité <p><i>Éventuellement, milieu marin et zone côtière, ou pêcheries</i></p> <p>1.1.1.1 Changement climatique <i>Désertification</i> <i>Incendies</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Définir les objectifs de modification des politiques Réunions Stimuler / parrainer des travaux de recherche Échanges électroniques Extraire les données relatives aux îles des bases de données existantes (Liste rouge ; aires protégées, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Formulation de recommandations et de lignes directrices pour la gestion en s'appuyant sur une base solide Cohésion des réseaux d'experts, qui sont rassemblés autour de buts communs Renforcement des groupes favorables à la conservation des îles méditerranéennes Nouveaux membres / nouveaux membres dans les commissions
		1.2 Cibles	

<p>Domaines d'action</p>	<p><u>Gestion</u> pour la conservation et l'utilisation durable</p> <p><u>Aires protégées</u> : contribution à l'économie et à la société insulaire Adéquation de la couverture : sites prioritaires / centres majeurs de biodiversité ; en tant que sources d'innovation ; changement climatique</p> <p><u>Paysages agricoles</u> d'une grande valeur du point de vue de la diversité biologique ; identification ; et aussi économie, utilisation de l'eau, désertification, systèmes de gestion</p> <p><u>Ressources en eau</u> : politiques favorisant la restauration ; consommation réduite</p> <p><u>Désertification</u> : essentiellement en liaison avec l'utilisation agricole des terres</p> <p><u>Changement climatique</u> : conséquences pour la biodiversité et les habitats insulaires</p> <p><u>Pêcheries</u> : éventuellement</p> <p><u>Milieu marin et zone côtière</u> : éventuellement</p>	<p>Gouvernements nationaux</p> <p>Processus de Barcelone et CMDD ; Comité des régions de l'UE ; Parlement européen ; partenariat euro-méditerranéen ; CDB ; Convention de Berne ; Convention du paysage ; Convention « Climat »</p> <p>Idem plus Convention sur la désertification ; GWP</p> <p>Idem plus Ramsar</p> <p>Idem</p>	<p>Application de bonnes méthodes de gestion ; davantage de participation locale</p> <p>Stabilisation des populations rurales ; sensibilisation accrue ; protection des sites prioritaires ; politiques innovatrices en matière de conservation des îles</p> <p>Recensement des paysages agricoles d'une grande valeur naturelle ; mise en œuvre de politiques favorisant la protection et la gestion</p>
<p>Connaissance</p>	<p><u>Aires protégées</u> : Promouvoir leur création ; directives</p>		<p>Accroissement des surfaces bénéficiant d'une protection ;</p>

	<p>relatives à la gestion; échanges; financement / économie; tourisme / solutions innovatrices au problème de l'eau; désertification <i>Éventuellement atténuation des conséquences du changement climatique...</i></p> <p><u>Écosystèmes agricoles</u> : Conseils de gestion</p>		<p>meilleure gestion des aires protégées; plus grande diffusion des connaissances sur les bonnes pratiques; viabilité financière et équité; application de techniques innovatrices</p> <p>Mise en place de systèmes de gestion pour des écosystèmes agricoles prioritaires d'une grande valeur naturelle</p>
STRATÉGIES	COMMUNES ET DE SOUTIEN		
<p>Soutien des membres et des commissions</p>	<p>Examen des écarts géographiques au niveau de l'adhésion Recrutement de davantage de membres de pays insulaires et des îles elles-mêmes, ainsi que parmi les institutions qui travaillent sur les îles</p> <p>Examen du manque de compétences et des insuffisances des membres des commissions au regard des politiques et des domaines de connaissance retenus; promotion du recrutement de nouveaux membres le cas échéant (par exemple, des historiens du paysage)</p> <p>Recensement des compétences des membres et des commissions à la lumière des stratégies choisies</p>		<p>Les activités du programme bénéficient d'un solide soutien scientifique et technique Renforcement de la crédibilité des produits de l'UICN Couverture régionale Plus grande efficacité Engagement institutionnel</p>

Sélection des îles	<p>Options :</p> <p>Centres majeurs de biodiversité (Baléares ; Corse ; Sardaigne ; Sicile)</p> <p>Grandes îles (par exemple plus de 1 000 km²), parce que les habitats et les espèces y sont plus variés et parce qu'elles représentent 83 % de la surface insulaire totale¹</p> <p>Relative indépendance administrative (Baléares ; éventuellement Sardaigne / Sicile)</p> <p>Données disponibles : Baléares, Corse ?, Malte</p> <p>Les plus vulnérables (Chypre, îles croates)</p> <p>Appartenance à l'UE, à une association, aucune</p> <p>Petites îles : très isolées</p> <p>Archipels / Groupes d'îles²</p> <p>Exige un intérêt dans des thèmes généraux / particuliers</p> <p>Conditions de financement</p>		
Politique et technologie de	Options : Active communication électronique /	Décider des politiques sur l'accès à l'information et sa présentation ;	

¹ Sicile, Sardaigne, Chypre, Corse, Crète, Evia, Majorque, Lesbos, Rhodes

² Baléares ; Sardaigne, Corse et petites îles ; Sicile et groupes d'îles ; îles croates ; îles Ioniennes ; îles du nord et du sud de l'archipel de la mer Égée ; îles Kerkennah (Tunisie)

l'information et des communications	dialogue / capacité à organiser des conférences Tenue d'une série de réunions sur des thèmes prioritaires Publications Lignes de conduite Service de cartographie ... Coordonnateur/îles / réseau de correspondants	examen des modes de communication avec les îles et des compétences dans les îles	
-------------------------------------	--	--	--

